

Questions orales

Des voix: Bravo!

Une voix: Bonne idée.

M. McKinnon: Étant un de ceux qui lui ont posé des questions au sujet du Learstar, j'ai essayé de retrouver dans le harsard, mais sans succès, les propos que le ministre aurait tenus, selon lui, à la Chambre. Pourrait-il dire maintenant quand il a tenu ces propos? S'il ne peut me le préciser, je devrai supposer qu'il se vantait sans raison jeudi dernier et qu'il a essayé d'induire la Chambre en erreur.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, c'était précisément le 2 novembre, alors que je répondais à la question du député de Winnipeg-Sud-Centre. Mais je n'ai pas mentionné le chiffre de 25, 26 ou 27 à ce moment-là. J'ai eu raison de dire 53.

* * *

L'IMMIGRATION

L'EXEMPTION DE LA PRÉSENTATION D'UN VISA ACCORDÉE AUX VISITEURS DE CUBA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que tous les habitants des pays du bloc communiste qui visitent le Canada ont besoin d'un visa, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi, récemment, certains visiteurs de Cuba ont été dispensés de visa?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je devrai me renseigner, car je ne suis pas au courant de la question.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la récente entente signée par le Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Capilano qui veut poser une question supplémentaire.

M. Huntington: Pendant que le ministre se renseignera sur cette importante question, vu le genre de programmes de formation que l'ambassade de Cuba organise au Canada, le ministre songera-t-il sérieusement à exiger que les visiteurs de Cuba au Canada obtiennent un visa?

M. Cullen: Il y a erreur, monsieur l'Orateur. Je ne pense pas que nous voulions fonder notre politique là-dessus.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ACCORD AVEC L'ESPAGNE SUR L'EXPORTATION DE DISPOSITIFS ET DE MATÉRIEL NUCLÉAIRES—LA NATURE DES GARANTIES EXIGÉES

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle concerne l'entente signée récemment par le Canada et l'Espagne au sujet de l'exportation de dispositifs et de matériel nucléaires. Selon le communiqué publié par le ministère des Affaires extérieures, l'Espagne a accepté de respecter les garanties exigées par le Canada à compter de 1974-1975.

[M. McKinnon.]

Étant donné que le gouvernement a mis au point de nouvelles garanties à l'automne de 1976, j'aimerais demander au ministre si cela veut dire que les exportations vers l'Espagne sont régies par des lignes directrices antérieures à celles qui s'appliquent maintenant aux nouveaux contrats conclus par le ministère des Affaires extérieures au nom du gouvernement canadien?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Là encore, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question extrêmement technique. J'aimerais la considérer comme préavis. Cependant, si ma mémoire est bonne, les deux ensembles de garanties s'appliqueront. Autrement dit, l'Espagne devra respecter non seulement les ententes antérieures sur les garanties, mais aussi celles que j'ai annoncées le 22 décembre. Cependant, j'examinerai cette question en détail et j'en reparlerai au député, ou bien je lui répondrai à la Chambre.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—L'OPPORTUNITÉ DE LA CRÉATION D'UNE CAISSE SPÉCIALE DE RECYCLAGE

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné qu'en vertu du programme Canada au travail, certaines entreprises méritantes aptes à être financées n'auraient droit aux subventions que si elles congédiaient ou mettaient à pied temporairement certains de leurs employés, ce qui va à l'encontre de l'objectif de création d'emplois du programme, le ministre songe-t-il à créer une caisse spéciale de recyclage, qui s'appliquerait particulièrement au programme «Canada au travail» de la même façon que la caisse spéciale pour les Indiens a été séparée de l'affectation de fonds générale?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur. Nous cherchons à créer des emplois pour les Canadiens qui sont présentement en chômage.

LE PROGRAMME «CANADA AU TRAVAIL»—DEMANDE DE RÉVISION DE LA SITUATION DANS LA CIRCONSCRIPTION D'OKANAGAN-KOOTENAY

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle qu'a posée plus tôt mon collègue le député d'Okanagan Boundary. Dans sa réponse, le ministre a parlé d'un article du *Journal* d'Ottawa, du 5 février. J'ai eu l'occasion de lire cet article et je trouve que la phrase la plus plausible est celle où l'on déclare que mes chiffres sont exacts. Tout en revoyant, comme il l'a promis au député d'Okanagan Boundary, les statistiques relatives au chômage dans cette région et la possibilité que l'affectation y soit trop faible, le ministre pourrait-il par la même occasion considérer la circonscription limitrophe d'Okanagan-Kootenay car je reçois chaque jour du courrier au sujet du taux extrêmement élevé de chômage dans cette région à l'heure actuelle?